

Séance du 9 Décembre 2003

L'an deux mil trois le neuf Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Pierre MENEZ, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2003

Date de Publication : 10 Décembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Voies express: Motion

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de l'association des Maires du Finistère sollicitant l'adoption de la motion suivante relative au maintien de la gratuité des voies express:

" Réunie en Conseil d'Administration le 6 novembre 2003 à Châteaulin, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète de l'amendement entériné par le Sénat le 4 novembre 2003, visant à autoriser l'institution de péages sur les voies express.

Parce que le Finistère de part sa situation géographique serait particulièrement pénalisé par une telle taxation : alors que le TGV Bretagne-Pays de la Loire n'est encore qu'un projet, les voies express constituent aujourd'hui « le poumon » de notre économie.

Parce que c'est l'équilibre même de nos collectivités qui en serait bouleversé : les flux migratoires quotidiens conduisent de plus en plus les habitants de nos communes à utiliser les voies express pour se rendre à leur travail.

Parce que l'ouverture prochaine de l'Europe aux Pays de l'Est aura déjà pour conséquence d'accroître la situation de « terminus » de notre Département, relégué à « la fin de la terre » et loin du cœur Européen.

Les membres du Conseil d'Administration considèrent que la gratuité de circulation est une donnée essentielle de l'Aménagement du Territoire en Finistère, y renoncer serait un terrible retour en arrière.

L'AMF 29 demande en conséquence l'abandon définitif de ce projet.

Le Conseil d'Administration invite toutes les communes et communautés de communes du Finistère à adopter cette motion par délibération de leur conseil."

Le Conseil Municipal de Guerlesquin, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette motion.